

Objet : Nantes – 511 route de Saint-Joseph – Déclassement de la parcelle cadastrée section VV 248 - Echange foncier avec soulte CAPINVESTMENT / Nantes Métropole

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.6) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.1.2. a) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser toute cession immobilière, ou tout apport en nature, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires, lorsque le montant du bien (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique), hors indemnités et frais d'acte ou de procédure, est inférieur à 180 000 € HT,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'avis de France Domaine n°2024-44109-50964 en date du 10 juillet 2024,

Vu l'accord formulé le 16 octobre 2024 par la société CAPINVESTMENT pour procéder à un échange foncier avec soulte au prix de 15€/m² suivant l'avis de France Domaine, des parcelles sises route de Saint-Joseph à Nantes selon les modalités suivantes :

Parcelles cédées par la société CAPINVESTMENT au profit de Nantes Métropole :

- VV n°244 (2m²)
- VV n°247 (2m²)

Parcelle cédée par Nantes Métropole au profit de la société CAPINVESTMENT :

- VV n°248 (77m²)

Considérant que cet échange foncier est réalisé pour offrir un espace public plus généreux et que les parcelles cédées à CAPINVESTMENT constituent l'assiette foncière de leur projet immobilier,

Considérant que la parcelle VV n°248 ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant sa désaffectation,

Décide

Article 1. Nantes – 511 route de Saint-Joseph – Déclassement de la parcelle cadastrée section VV n°248

Article 2 Nantes – 511 route de Saint-Joseph – Echange foncier avec soulte des parcelles cadastrées section VV n°244 et 247 appartenant à la société CAPINVESTMENT au profit de Nantes Métropole et de la parcelle cadastrée section VV n°248 appartenant à Nantes Métropole au profit de la société CAPINVESTMENT - Montant de la cession : 1095€ (*frais d'actes notariés supportés par les deux parties*).

Article 3. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **- 7 NOV. 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

13 NOV. 2024